

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février à 18h30
concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2019**
N°2020-02-05

Le conseil, réuni sous la présidence de Mr JEAN René
après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide :

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
54 772,79	14 096,22	68 869,01

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
-34 614,26	32 196,03	-2 418,23

Compte 001 BP N+1

Restes à réaliser dépenses	
Restes à réaliser recettes	
Besoin réel (signe -)	-2 418,23

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00	
Virement à l'investissement	2 418,23	<i>Compte 1068 BP N+1</i>
Affectation compl, en réserves	0,00	<i>compte 1068 BP N+1</i>
Report à nouveau créateur	66 450,78	
Déficit à reporter	0,00	<i>Compte 002 BP N+1</i>

Fait à SAINT CIBARD
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7

Votes contre : 0
Votes pour : 7
Abstentions : 0
Date de convocation : 13/02/2020

